



la précarité énergétique: Observatoire

ADEME OCTOBRE 2012

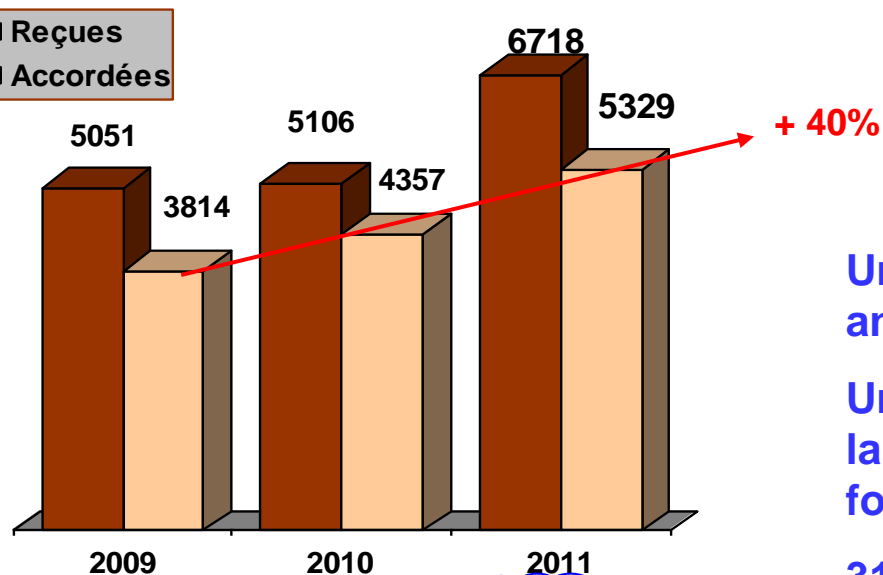
LE FSL dans l'Hérault de 2009 à 2011

Aides curatives:

Une aide pour l'accès à un logement, pour le paiement de dettes locatives mais aussi pour des impayés de fluides:

- Energie
- Gaz
- Eau

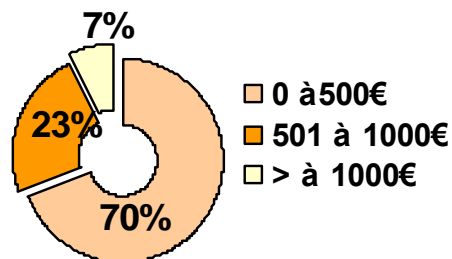
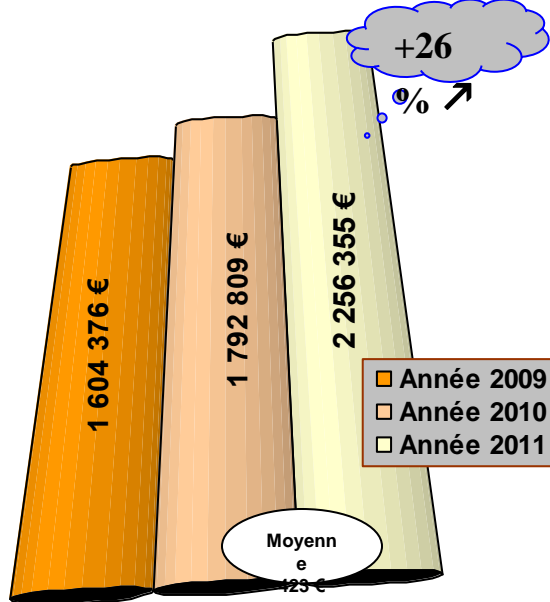
*Direction
Espace
Logement
Hérault*



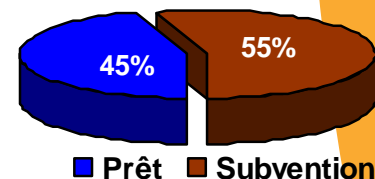
Une forte augmentation sur trois ans des ménages aidés.

Une intervention sur la totalité de la dette et sur l'ensemble des fournisseurs.

31% des ménages bénéficient d'une subvention à 100%.

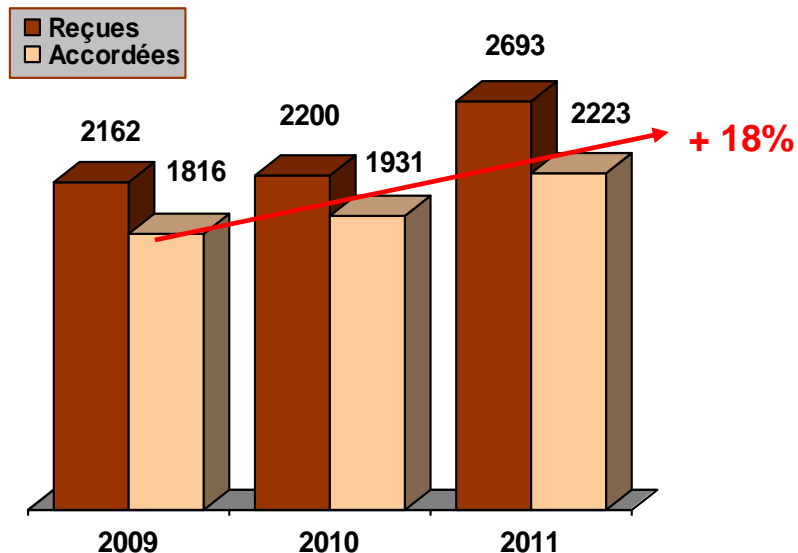


Répartition des aides par montant



Modalité des aides pour l'électricité

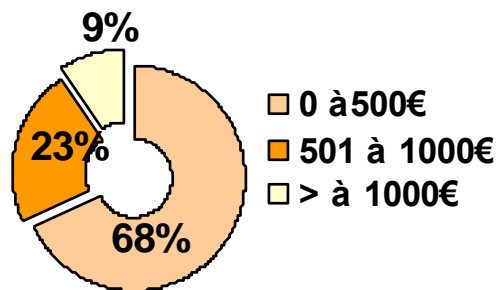
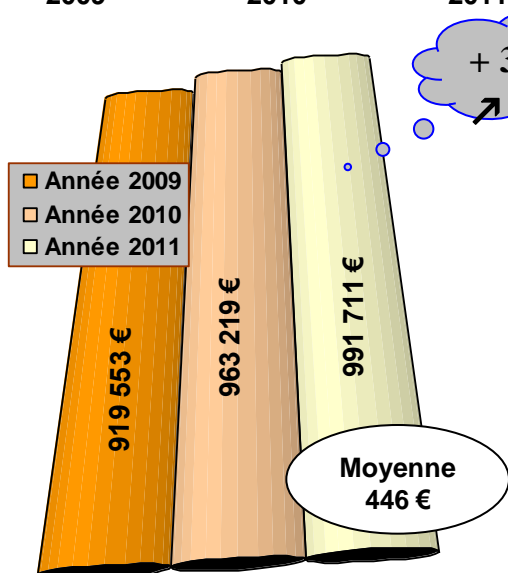
Direction
Espace
Logement
Hérault



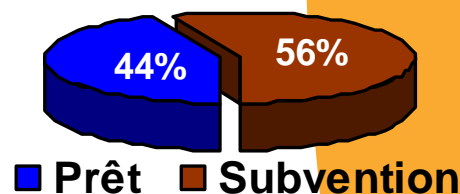
Une augmentation constante sur trois ans des ménages aidés.

Une diminution des dettes moyennes financées.

33% des ménages bénéficient d'une subvention à 100%.

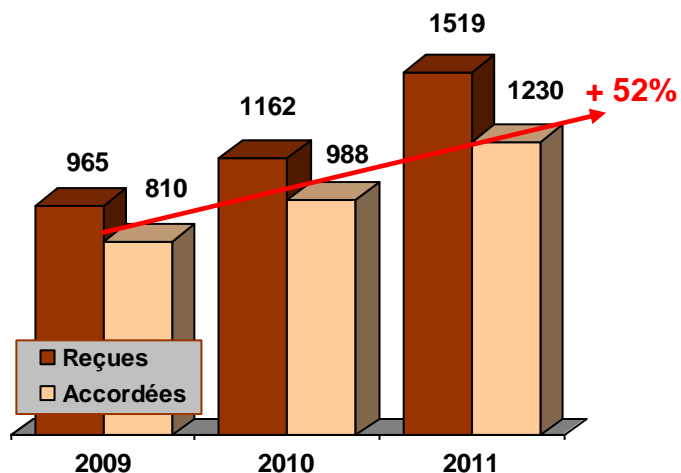


Répartition des aides par montant



Modalité des aides pour le gaz

Direction
Espace
Logement
Hérault

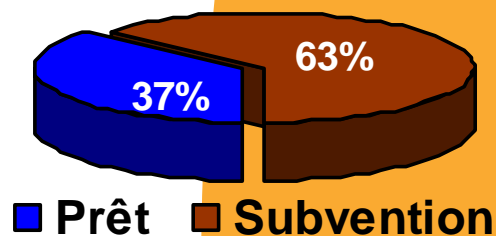


Une multiplication des demandes et des ménages aidés depuis sa mise en place en septembre 2008.

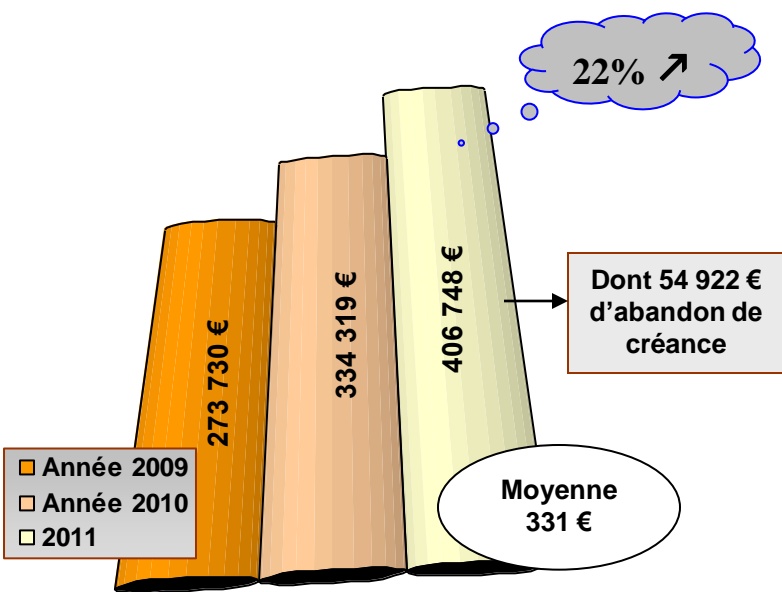
13% des aides accordées sont sous forme d'abandon de créance.

Dans un dossier sur cinq la gestion de l'eau relève directement de la commune ou d'un syndicat intercommunal.

40% des ménages bénéficient d'une subvention à 100%.



Modalité des aides pour l'eau



Actions préventives

- + Formation des travailleurs sociaux sur la thématique « précarité énergétique »
- + FATMEE = fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie et de l'eau
- + FART= fonds d'aide à la rénovation thermique
- + Eco gaz

*Direction
Espace
Logement
Hérault*

La formation des travailleurs sociaux

La formation permet de:

- 1. situer la question de l'énergie et de l'eau dans un contexte global de réchauffement climatique et d'épuisement des ressources.*
- 2. comprendre comment se construisent les consommations d'eau et d'énergie dans un logement, et les facteurs qui déterminent leur variation.*
- 3. connaître les éléments constitutifs du confort dans le logement*
- 4. comprendre la nouvelle donne liée à l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz*
- 5. acquérir les outils nécessaires pour analyser une consommation d'énergie, repérer les dérives anormales et apporter un premier conseil aux occupants pour réduire leurs consommations et leurs factures*
- 6. construire un projet avec la famille grâce à une connaissance des dispositifs existants sur leur territoire : FATMEE, OPAH, FART ... et des textes réglementaires et législatifs, afin de faciliter l'accès aux droits du public*

Les intervenants: GEFOSAT /EDF / GDF Suez /CLCV / Conseil Général(aide à la personne et aide à la pierre)

Direction
Espace
Logement
Hérault

Repérage des ménages en précarité énergétique à travers les demandes de FSL

Création d'une **fiche de liaison** entre le service FSL et celui des actions territorialisées depuis 2 ans et demi

- À partir des demandes de FSL énergie (évaluation sociale mentionne des factures importantes ou un problème / bâti: étude par les TS du service FSL) information des chargées de mission du service actions territorialisées
- Interpellation des travailleurs sociaux instructeurs par ce service et information sur les actions de rénovation notamment le FATMEE

Résultats

56 fiches de liaisons transmises au service actions territorialisées par la service FSL:

27 ménages ont intégrées des actions de rénovation soit **48%**

Motif de non intégration: ne souhaite pas le maintien dans les lieux, logement public

FATMEE : 1^{ère} phase

Qualification de la situation de pauvreté énergétique : visite sur RDV, expertise du logement (DPE), entretien évaluation auprès du ménage occupant et du TS référent

proposition et/ou vérification de l'adéquation des travaux aux caractéristiques du logement et au mode comportemental du ménage afin de remédier à la situation de pauvreté énergétique

recherche, négociations (propriétaire, locataire, entreprises, financeurs divers à solliciter) pour montage du plan de financement adapté aux possibilités des ménages.

*Direction
Espace
Logement
Hérault*

2ième phase

Après validation du montage financier définitif et accord des parties :

- accompagnement à la mise en œuvre et au suivi des travaux, action de coordination entre les divers intervenants
- suivi technique, administratif et financier des dossiers travaux.

Contre visite et DPE après travaux, quantification économies réalisées

Une enveloppe travaux peut être débloquée en sus des aides à la pierre (ANAH, caisse de retraite, éco GAZ...)

3 100 € pour un propriétaire occupant

1 000 € pour un bailleur

ECO GAZ

Financement de l'opérateur

une participation de 400,00 € (cent euros) pour la réalisation du diagnostic thermique initial, le suivi du dossier et le suivi des consommations un an après la réalisation des travaux

Financement des travaux:

De 500 € à 750 € pour les propriétaires occupants sociaux en fonction du barème ANAH

*Direction
Espace
Logement
Hérault*

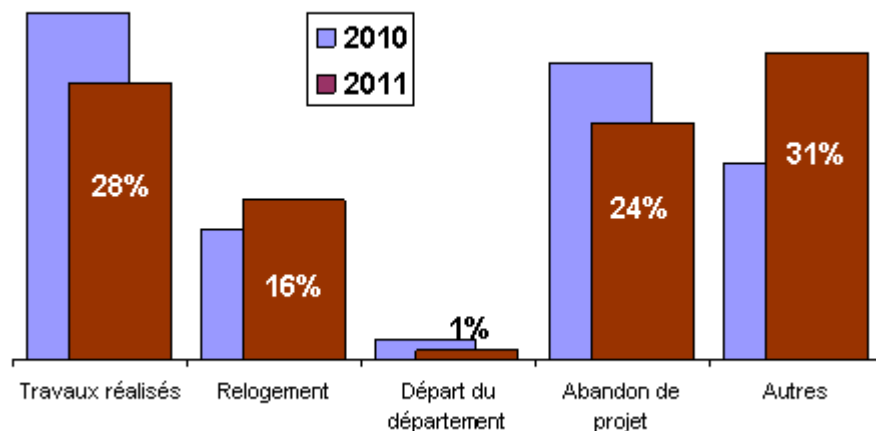
FATMEE: résultats

42% des familles suivies sont sorties de ce dispositif.

Les travaux sont de plus en plus difficiles à négocier avec les bailleurs du fait du changement des critères de l'ANAH (qui a orienté ces aides vers les propriétaires occupants) et de peu d'incitation financière et juridique pour la réalisation de travaux.

Certains ménages (1 personne sur 6) partent avant la réalisation des travaux parfois suite à un découragement et/ou des relations difficiles avec le bailleur.

75 logements ont bénéficié de travaux (28%) en 2011 (dossiers suivis depuis 2010)



Repérage des ménages dans le cadre du CLE

Modalités de remontée des informations et de suivi des ménages repérés : (Cf. Contrat Local d'Engagement de l'Hérault)

- 1) Sur un territoire couvert par une OPAH ou un PIG, les informations sont remontées à l'opérateur à l'aide d'une fiche de liaison (élaboration d'une carte)
- 2) Pour ce qui concerne le territoire « diffus », c'est à dire non couvert par un dispositif opérationnel, les travailleurs sociaux orienteront vers les opérateurs gestionnaires du FATMEE.

Les propriétaires occupants suivis par un travailleur social et qui ne remplissent pas les conditions du FART, peuvent, sur avis du comité technique/de suivi, bénéficier du FATMEE.

*Direction
Espace
Logement
Hérault*

FART= fonds d'aide à la rénovation thermique

**BILAN de juillet 2011 à juin 2012 sur l'Hérault
(source DDTM 34)**

- 154 logements financés
- 3 annulés
- Sur les 154 :
 - 134 en secteur programmé
 - 20 en diffus

 - 115 en urbain
 - 39 en rural

*Direction
Espace
Logement
Hérault*